

## Comité d'intégration des agentes de la Protection de la Faune (C.I.A.)

---

Résumé des discussions  
Conférence téléphonique  
12 février 2014

Présents : Pierre Fortin, commandant (EMM)  
Josianne Déraspe, adj. au directeur (EMM)  
Pierre Gagné, syndicat  
Julie Lemay, agente  
Dominique Leroux, agente  
Marie-Josée Neveu, agente  
Nathalie Villeneuve, agente

Absents : Danielle Dionne, agente

P. Fortin souhaite la bienvenue aux participants. À noter qu'aucun ordre du jour n'a été produit pour cette rencontre, étant donné qu'aucun sujet n'a été soumis préalablement par les membres. P. Fortin propose de faire un retour sur le changement du nom du comité, ainsi que sur le sujet des travaux allégés lorsqu'une agente est enceinte. Un tour de table est effectué et une participante se dit «déconnectée» par rapport au comité, les réunions sont espacées, pas d'initiative prises au comité (elle développera ce sujet plus tard dans la rencontre). Les autres participants n'ont pas de sujet à ajouter.

### Nom du comité

Au cours de la réunion précédente, il a été question de changer le nom du comité, car le mot «intégration» était jugé dépassé. De nos jours, il n'est plus nécessairement question de l'intégration des agentes. Aucun autre nom, toutefois, n'est proposé. Par conséquent, si les membres ont une autre idée de nom elles sont invitées à en faire part dans une prochaine rencontre du comité.

### Travaux allégés lorsqu'une agente est enceinte

P. Fortin rappelle les récentes prises de position de la DGPF, soit de jumeler le 40 jours de rappel des TPR aux 120 jours de travail en continu. Des précisions sont données aujourd'hui sur le travail allégé, lorsque c'est cette voie qui est privilégiée (selon l'évaluation du médecin de l'agente).

Tout d'abord, il faut comprendre que les tâches allégées sont des tâches adaptées à la condition de santé de l'employée enceinte. Elles s'effectuent en civil, de façon à limiter les risques d'altercation avec la clientèle et les membres le comprennent bien. D. Leroux se demande qui décide des tâches effectuées (le médecin, le gestionnaire ou autre?) P. Fortin confirme que c'est le gestionnaire qui bâtit la liste de tâches selon les limitations dictées par le médecin. Les tâches peuvent varier si la condition de santé de l'agente varie en cours de grossesse. Cette façon de faire s'applique uniformément pour les agentes saisonnières, TPR et à temps complet (sans discrimination).

Par ailleurs, il est important de préciser que les tâches choisies le sont en fonction des besoins du bureau. Il peut s'agir de travail administratif, de vérification et montage de dossiers, d'entrées dans Grif, de téléphones, etc. Le travail peut être exécuté également au niveau régional, en support à l'adjoint au soutien opérationnel, par exemple. Les tâches allégées possibles peuvent varier d'un bureau à l'autre, selon par exemple le volume de travail.

N. Villeneuve exprime une inquiétude à cet effet. Elle craint qu'une agente enceinte doive faire toutes les entrées dans Grif de ses collègues masculins qui ne sont pas habiles ou intéressés par l'informatique. P. Fortin l'informe que c'est le gestionnaire qui doit déléguer les tâches selon les besoins de l'organisation en respectant les limitations édictées par le médecin traitant. Toutefois, dépendamment des besoins du bureau, il pourrait y avoir effectivement du travail sur Grif à faire.

J. Lemay aimerait que le comité soit au courant des agentes qui sont enceintes et qu'elles puissent être accompagnées, trouver un support auprès du comité, dans les démarches à faire

et l'exécution des tâches. P. Fortin est en partie d'accord sur ce point, sauf que les tâches ne seront pas au choix de l'agente, elles sont du ressort du gestionnaire et validées par le médecin. De plus, ce n'est pas au comité de s'ingérer dans la gestion des bureaux. Le comité peut donner un certain support moral pour accompagner les agentes et recevoir les problématiques reliées à l'intégration. Dans les autres cas, il y a des gens sur place tel que le c.o., le lieutenant, le directeur, le délégué syndical et la DRH.

La parole est donnée à P. Gagné. Ce dernier doute que les agentes vont hériter du travail que les hommes ne veulent pas faire. Il considère que la possibilité de faire du travail allégé est une avancée importante dans le dossier, un privilège, car certaines agentes saisonnières auraient pu avoir une fin de contrat. Le gestionnaire a une série de tâches allégées qui peuvent être demandées, et cela inclut les entrées dans Grif. D. Leroux et N. Villeneuve pensent que les femmes vont taper davantage les rapports que d'autres hommes qui pourraient être affectés à des tâches allégées.

N. Villeneuve mentionne qu'il faudrait éviter les abus, encadrer l'octroi de travaux légers, les travaux devraient être des tâches d'agent et non de secrétaire. Elle juge que rentrer dans Grif les rapports des autres agents ne cadre pas dans des tâches d'agent car chacun doit rentrer ses rapports. P. Fortin réitère que les tâches se feront dans le respect des limitations indiquées par le médecin.

P. Gagné pose la question concernant la présence au tribunal : est-ce requis en période de travail allégé? P. Fortin indique qu'il est possible de s'y présenter en civil, sur le territoire couvert par son bureau. Si la présence est impossible, car mentionné par le médecin, le gestionnaire demandera un report de date et le procureur pourrait dispenser l'agente de se présenter en cour. D'un autre côté, une agente pourrait se présenter à la cour dans un autre secteur, si elle se sent capable de le faire et que son médecin est en accord.

#### Retour sur le sujet des tests TAP

L'étude découlant de la refonte du test TAP n'est pas terminée. Suite aux résultats, le tout sera bien expliqué concernant l'embauche.

#### Comité uniforme

D. Leroux amène un sujet supplémentaire : elle déplore le fait qu'il n'y ait plus de représentante féminine au comité uniforme, étant donné qu'elle n'est plus au syndicat. P. Gagné partage son point de vue et amène l'idée que l'employeur devrait nommer une représentante des agentes à ce comité. D. Leroux est disponible pour siéger à nouveau sur ce comité, si telle est la volonté de l'employeur. Cette demande sera acheminée au comité uniforme.

#### Sujet amené par Julie Lemay

Elle se dit «déconnectée», trouve que le comité «revient toujours au même», déplore qu'il n'y ait pas assez de rencontres en personne, elle juge qu'elle «perd le fil». D. Leroux partage son avis.

P. Gagné amène son point de vue. Le comité appartient à ses membres (les agentes sur le comité), chacun doit fournir les sujets, du travail préparatoire doit être fait. Comme très peu de sujets sont soulevés cela démontre qu'il n'y a peut-être pas tant de problématiques au niveau du travail de l'agente. Les membres ont la responsabilité de faire des démarches préalables à la tenue du comité. Il faudrait également rappeler aux autres agentes que le comité existe, qu'elles peuvent suggérer des sujets.

N. Villeneuve juge que certaines problématiques sont difficiles à exprimer au comité et qu'elles ne sont pas faciles à résoudre. Par exemple, des agents peuvent penser que la place d'une femme est à la maison, pas dans un travail d'agente. Elle déplore le fait qu'il y ait un commandant sur le comité, qui pourrait rapporter les discussions aux supérieurs des agentes. P. Fortin précise que certaines problématiques ne sont pas du ressort du CIA, mais des gestionnaires en place dans les régions. De plus, le comité sera proactif si ses membres le sont. D. Leroux mentionne que le lien de confiance avec le commandant en place au comité est important et ne voit pas de problème présentement à ce sujet.

P. Gagné trouve grave que des agents pourraient penser qu'une femme devrait rester à la maison. Il suggère par ailleurs à N. Villeneuve de passer par lui s'il existe un malaise à l'effet qu'il y ait un commandant sur le comité. P. Gagné apportera lui-même les sujets jugés délicats.

P. Fortin suggère aux agentes de recueillir les commentaires ou questions des autres agentes (pour apporter au comité). Cette façon de faire pourrait aider le comité à trouver des sujets et

être plus proactif. La province est subdivisée afin que chaque région ait son agente répondante au comité :

Dominique Leroux	Outaouais, Laurentides, Montérégie, Estrie
Nathalie Villeneuve	Saguenay – Lac-St-Jean, Côte-Nord
Marie-Josée Neveu	Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec
Julie Lemay, assistée de Danielle Dionne	Bas-St-Laurent, Gaspésie, Mauricie – Centre-du-Québec, Lanaudière, Québec, Chaudière-Appalaches

Le message à faire parvenir aux agentes est le suivant :

- Mentionner que le comité existe, et à quoi il sert (P. Fortin ou J. Déraspe feront parvenir le rôle et le mandat du comité)
- Connaître leurs besoins, questions, suggestions
- Savoir qui est enceinte
- Rappeler les avenues possibles pour la résolution d'une problématique (gestionnaires, syndicat, RH...)
- Si elles ont un nouveau nom à suggérer au comité

Les agentes du comité sont responsables de communiquer avec les agentes de leurs régions désignées.

#### Attribution de postes à temps complet

N. Villeneuve amène un nouveau sujet. Elle désire savoir s'il existe une ligne de conduite lors d'attribution de postes à temps complet advenant le cas où une candidate potentielle est enceinte ou revient de congé de maternité. P. Fortin mentionne qu'aucune ligne de conduite particulière n'existe, l'agente est traitée comme les autres agents. Le poste sera octroyé à la personne répondant au besoin.. La personne est évaluée sans égard au fait qu'elle soit absente ou si elle revient de congé de maternité.

#### Retour sur le sujet de l'emploi de la force

M-J Neveu aimerait avoir des développements sur le sujet qu'elle a proposé à la dernière réunion. P. Fortin n'a pas réussi à contacter M. Gilles Bouchard à ce sujet, il va le recontacter prochainement et va envoyer une réponse aux membres.

- *Le 24 février 2014, nous avons reçu de Gilles Bouchard la confirmation qu'il n'y a pas de volet particulier dans l'emploi de la force pour les policières. Par contre, le volet communication tactique peut être développé et enseigné aux agentes seniors, car les dernières cohortes l'ont déjà reçu. Il y a possibilité de faire une formation à moyen terme (des discussions sont en cours).*

#### Retour sur le sujet de la formation en langage non-verbal

D. Leroux a entendu parler d'une formation sur le sujet. Elle va fournir les coordonnées aux agentes ainsi que les informations sur un livre écrit par la formatrice. Ce volet pourrait être vu à Duchesnay en communication tactique.

#### Site web du syndicat

P. Gagné informe le comité que le site web du syndicat serait une bonne option pour diffuser des messages aux agentes si elles veulent s'en servir. Les agentes sont en accord avec la proposition et sont invitées à entreprendre des démarches en ce sens si elles le désirent.

Prochaine rencontre par téléphone le 11 juin 2014 à 10h00.